

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{ER} MAI 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 1^{er} mai 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-05-8987

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 3 et 10 avril 2017

17-05-8988

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 3 et 10 avril 2017 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

17-05-8989

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 46 076.37\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-05-8990

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 376 224.35\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

17-05-8991

Demande de commandite pour le Tournoi Provincial de Baseball PEE-WEE
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une commandite de 100\$, à l'occasion de la 26^{ième} édition du Tournoi provincial de baseball PEE-WEE de Beauport, qui aura lieu du 27 juin au 2 juillet 2017, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-05-8992

Activité de financement – Fondation des Premières Seigneuries

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ à la Fondation des Premières Seigneuries, dans le cadre de leur activité annuelle de financement, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Octrois de financement pour des infrastructures par la Fonds réservés à des fins de développement régional de la MRC de la Côte-de-Beaupré, soit 121000\$ pour le parc riverain et environ 1 100 000 pour le terrain de soccer synthétique ;
- Autre octroi de financement à Château-Richer pour le Château des Sports ;
- Adoption de conformité aux règlements des municipalités ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Les inscriptions ont débutés pour le terrain de jeux- soit en ligne ou en personne jusqu'au 26 mai prochain, après il y a une augmentation du coût ;
- Choix de différents camps (régulier – ado- anglais) ; nouveautés cette année : cinéma et journées de skate.

Tarification non-résident

ATTENDU QUE la municipalité a deux tarifications soit, le tarif résident et le non-résident qui vient avec un ajout de 20% ;

ATTENDU QUE la municipalité a souvent besoin des citoyens non-résidents des municipalités avoisinantes, pour compléter la programmation et qu'elle a eu aussi une demande informelle de la municipalité de Château-Richer pour accueillir leurs résidents dans certains de nos cours;

17-05-8993

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE la municipalité effectue l'abolition de la tarification du non-résident pour les cours sociaux-culturels du service des loisirs, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Protocole d'entente Ligue de balle adulte

17-05-8994

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise la signature du protocole d'entente avec « Ligue de balle adulte de L'Ange-Gardien » pour l'utilisation du terrain de balle pour du « softball », pour la saison 2017, et, autorise le maire et la directrice des loisirs à signer les documents nécessaires, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 20 avril 2017

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande d'installation d'une piscine hors-terre avec deck au 9, rue de la rive;
2. Pour la demande d'agrandissement de la résidence unifamiliale et la construction d'un garage attenant au 1130, chemin Lucien Lefrançois;
3. Pour la demande d'agrandissement de la résidence unifamiliale au 6067, avenue Royale;
4. Pour la demande de rénovation du revêtement extérieur au 6074, avenue royale;
5. Pour la demande de rénovation de la toiture, du revêtement extérieur et le remplacement des fenêtres et portes de la résidence bifamiliale au 6263-6265, avenue Royale;
6. Pour la demande d'opération cadastrale au 6357, avenue Royale;
7. Pour la demande d'installation d'une clôture en cour latérale au 6365, avenue Royale;
8. Pour la demande de rénovation des éléments de toiture de la résidence unifamiliale au 6699, avenue Royale;
9. Pour la demande de rénovation de la toiture au 6977, avenue Royale;
10. Pour la demande de construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 4 639 465;

11. Pour la demande d'agrandissement de la résidence unifamiliale, la construction d'un garage attenant et le déplacement du cabanon au 1353, chemin Lucien-Lefrançois;
12. Pour la demande d'agrandissement de la résidence unifamiliale au 33, rue Ferland Nord;
13. Pour la demande de démolition de la résidence unifamiliale et la construction d'une résidence bifamiliale au 6969, avenue Royale;

Dérogations mineures :

1. Pour le lot projeté 6 086 217, et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre la création d'un lot avec une largeur inférieure à celle prescrite par le règlement de lotissement et rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal avec des marges de recul inférieures à celle autorisée par le règlement de zonage
2. Pour le 6969 avenue Royale, et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une maison avec une marge de recul avant de 3,5 mètre au lieu d'une marge de recul avant de 6 mètres et une marge de recul arrière de 6,5 mètres au lieu d'une marge de recul arrière de 7.5 mètres, tel qu'exigés par le règlement de zonage, à la condition suivante :
 - a) La couleur du revêtement extérieur doit être différente afin de s'harmoniser avec le patrimoine bâti de l'avenue Royale.

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes :

Dérogations mineures :

1. Pour le 8 rue de Mélèzes. et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage isolé de 53m² au lieu de 28m² tel que permis par le règlement de zonage.
 - La demande de PIIA est par conséquent refusée.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Autorisation de dépense pour l'achat de deux nouvelles bennes pour un montant de 10 000\$;
- Campagne d'échantillonnage- un mandat est donné à une firme pour un coût de 14 000\$.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Éric Levasseur

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une piscine hors-terre avec un deck au 9, rue de la Rive;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;

17-05-8995

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Éric Levasseur, soit l'installation d'une piscine hors-terre de 18' avec un deck de 12'x14', au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Carl Giguère

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale et la construction d'un garage attenant, au 1130, chemin Lucien Lefrançois;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;

17-05-8996

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Carl Giguère, soit l'agrandissement de la résidence unifamiliale de 7.61m x 7.43m et la construction d'un garage attenant de 7.61m x 7.43m, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour

l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Isidore Letarte

17-05-8997
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale, au 6067, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Isidore Letarte, soit l'agrandissement de 12'x18' de la résidence unifamiliale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller , ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Martin Giguère

17-05-8998
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation du revêtement extérieur au 6074, avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Martin Giguère, soit la rénovation du revêtement extérieur de la façade et du côté ouest, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller , ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Simon Meunier

17-05-8999
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la toiture, du revêtement extérieur et des portes et fenêtres de la résidence, au 6263-6265, avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Simon Meunier, soit la réfection de la toiture, la rénovation du revêtement extérieur sur la façade et les deux côtés latéraux et le changement des fenêtres et portes de la résidence bifamiliale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

La Fabrique de l'Ange-Gardien

17-05-9000
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de subdivision du lot 4 440 050 au 6357, avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande La Fabrique de l'Ange-Gardien, soit la subdivision du 4 440 050 en deux lots distincts, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Michel Belleau et Renée-Anne Laberge

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une clôture et l'aménagement extérieur de la cour latérale au 6365, avenue Royale;

17-05-9001
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande d'installation de clôture de Michel Belleau et Renée-Anne Laberge, soit l'installation d'une clôture de 1,20m en cour latérale, et l'aménagement de la cour latérale par la réfection du plancher de bois, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Nicole Lefrançois

17-05-9002
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la toiture au 6699, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de rénovation de la toiture de Nicole Lefrançois, soit la rénovation des éléments de toiture, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Roger Roy

17-05-9003
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la toiture au 6977, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de rénovation de la toiture de Roger Roy, soit la rénovation d'un versant de la toiture, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Philippe Gosselin

17-05-9004
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 4 639 465;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de construction de Philippe Gosselin, soit la construction d'une résidence bifamiliale de 9.75m x 9.14m, l'aménagement de deux allées d'accès et la construction d'un perron en cour avant, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Patrick Tremblay

17-05-9005
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale, la construction d'un garage attenant et le déplacement du cabanon au 1353, chemin Lucien Lefrançois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Patrick Tremblay, soit l'agrandissement de

30'x22' de la résidence, la construction d'un garage de 29'x21' et le déplacement du cabanon actuel en cour arrière, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Luc Sansfaçon

17-05-9006 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 33, rue Ferland Nord;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Luc Sansfaçon, soit l'agrandissement de 16'x24' de la résidence unifamiliale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Jean Vézina

17-05-9007 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la résidence unifamiliale au 6969, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jean Vézina, soit la démolition de la résidence unifamiliale, et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogations mineures

Demande concernant le 8, rue des Mélèzes

17-05-9008 CONSIDÉRANT QUE Patrick Therrien a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la construction d'un garage isolé avec une superficie supérieure à celle prescrite;
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil refuse la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 8, rue des mélèzes :

- visant à permettre la construction d'un garage isolé de 53m² au lieu de 28m² comme exigé dans le règlement de zonage.

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande concernant le 6357, avenue Royale

17-05-9009 CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de L'Ange-Gardien ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de permettre la création d'un lot avec une largeur inférieure à celle prescrite par le règlement de lotissement et rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal avec des marges de recul inférieures à celle autorisée par le règlement de lotissement;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 20 avril 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6357, avenue Royale :

- visant à permettre la création d'un lot avec une largeur de 19.55m au lieu de 22m à celle prescrite par le règlement de lotissement et rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal avec des marges de recul inférieures à celle autorisée par le règlement de zonage.

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande de dérogation mineure concernant 6969, avenue Royale

CONSIDÉRANT QUE Jean Vézina a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser la construction d'une résidence avec une marge de recul avant de 3.5 mètres au lieu d'une marge de recul avant de 6 mètres et une marge de recul arrière de 6.5 mètres au lieu d'une marge de recul arrière de 7,5 mètres comme prescrit dans le règlement de zonage.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 20 avril 2017;

17-05-9010

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller,

QUE le conseil refuse et accepte en partie la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6969, avenue Royale visant à autoriser la construction d'une résidence :

- Refuse la marge de recul avant de 3.5 mètres au lieu d'une marge de recul avant de 6 mètres
- Accepte la marge de recul arrière de 6.5 mètres au lieu d'une marge de recul arrière de 7,5 mètres

tel que prescrits dans le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois

17-05-9011

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que Madame Chantale Gagnon, conseillère, soit désignée pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil ainsi qu'à la table de la M.R.C. pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Octroi de contrat pour la fourniture de matériaux pour l'aménagement extérieur du bureau municipal

17-05-9012

ATTENDU le désir du conseil municipal d'effectuer la phase deux de l'aménagement extérieur du bureau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité octroi à la firme Béton Bolduc inc. pour l'achat de fournitures (blocs, dalles, marches, géogrille, etc.), pour un coût de 16560\$ plus taxes, et, 1 100\$ plus taxes, à la firme Lumina Design, pour l'achat de luminaires ;

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé ;

13. Octroi de contrat pour les travaux de réparations de pavage –saison 2017

17-05-9013

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de pavage –saison 2017 ;

ATTENDU la réception de trois soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières, soient Pavage Ray Desrochers, Bleau Terrassement et Interblocs Blouin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Interblocs Blouin pour les travaux de réparation de pavage pour l'année 2017, selon la soumission présentée, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Convention d'aide financière du parc riverain

17-05-9014

ATTENDU l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds réservés à des fins de développement régionale de la MRC de la Côte-de-Beaupré ;

ATTENDU la convention d'aide financière proposée en avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien confirme sa contribution et celles des partenaires financiers telles que décrites à l'annexe A et autorise le maire et la directrice générale à signer ladite convention, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Renouvellement de la police d'assurance MMQ

17-05-9015

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle la police d'assurance MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) du 01-06-2017 au 01-06-2018, au coût de 42 246\$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. Entente avec l'OBV Charlevoix-Montmorency

ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien, par sa résolution numéro 16-12-8858, a mandaté l'OBV Charlevoix-Montmorency pour procéder à une revitalisation des berges sur une partie de la Rivière Laval.

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit désigner Lise Drouin pour signer l'entente proposée par l'OBV Charlevoix-Montmorency;

17-05-9016

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de l'Ange-Gardien autorise Lise Drouin, Directrice générale, à signer l'entente administrative relative à la réalisation de travaux visant à stabiliser certaines sections des berges de la rivière Laval en amont du lac la Retenue avec l'OBV Charlevoix-Montmorency.

17. Projet d'embellissement du boulevard Sainte-Anne

ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien met en place un projet concernant l'embellissement du boulevard Sainte-Anne;

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation de ce projet, la municipalité doit désigner Pierre Lefrançois, Maire pour signer les ententes entre la Municipalité et les entreprises concernées;

17-05-9017

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de l'Ange-Gardien autorise Pierre Lefrançois, Maire, à signer les ententes entre la Municipalité et les entreprises concernées par le projet d'embellissement du boulevard Sainte-Anne.

18. Deuxième période de questions

19. Divers

1 Engagements à la municipalité

17-05-9018

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil effectue l'embauche de Karl-Érik Bilodeau et Jean-François Breton comme préposés pour le service de l'écocentre, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Autorisation de dépenses

17-05-9019

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 10 000\$ plus taxes, pour l'achat d'équipement (établis, étagères intérieures et extérieures) pour le service des travaux publics ainsi qu'une dépense de 2100\$ plus taxes pour ajout et réparation de clôtures au bureau municipal et à l'écocentre, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-05-9020

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h30, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale